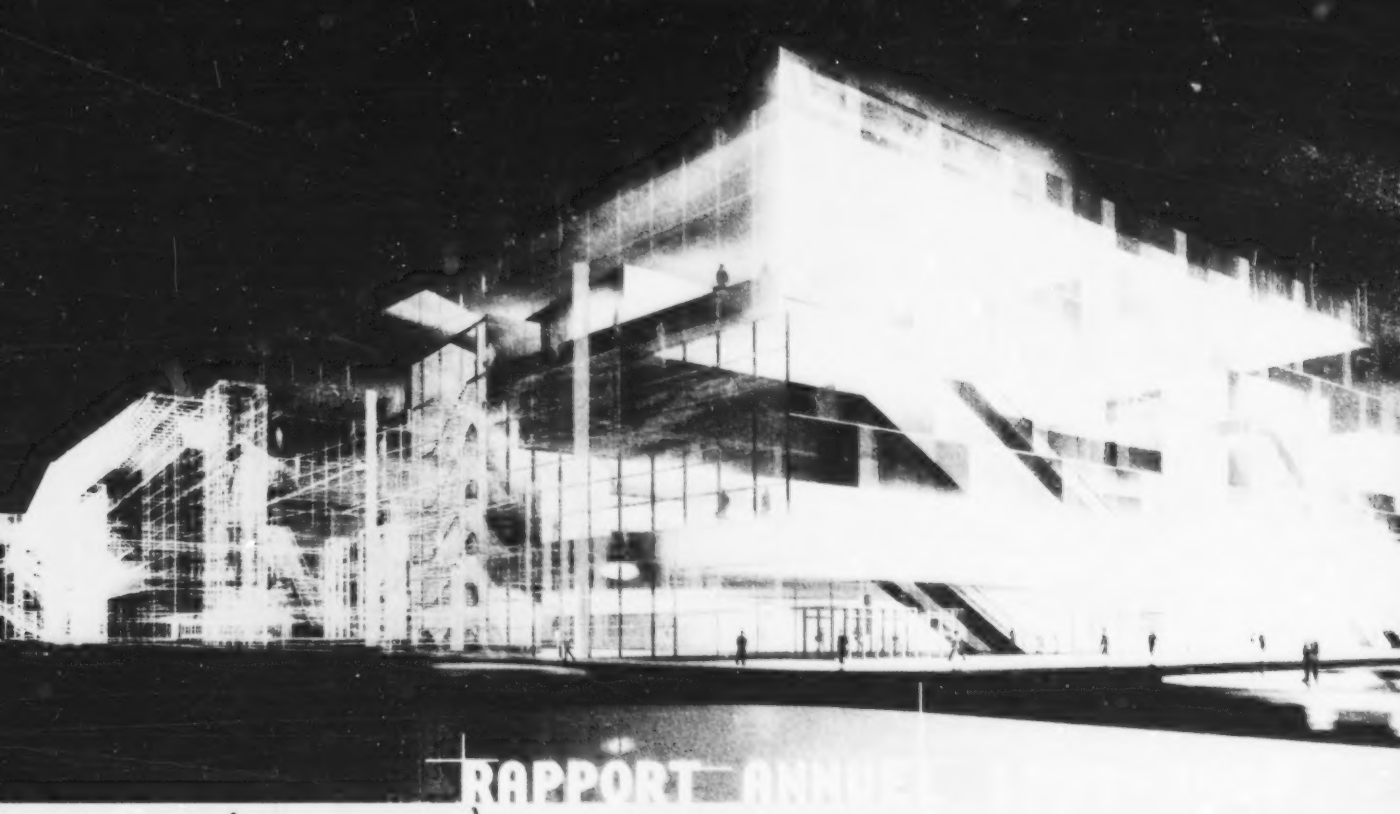

RAPPORT ANNUEL

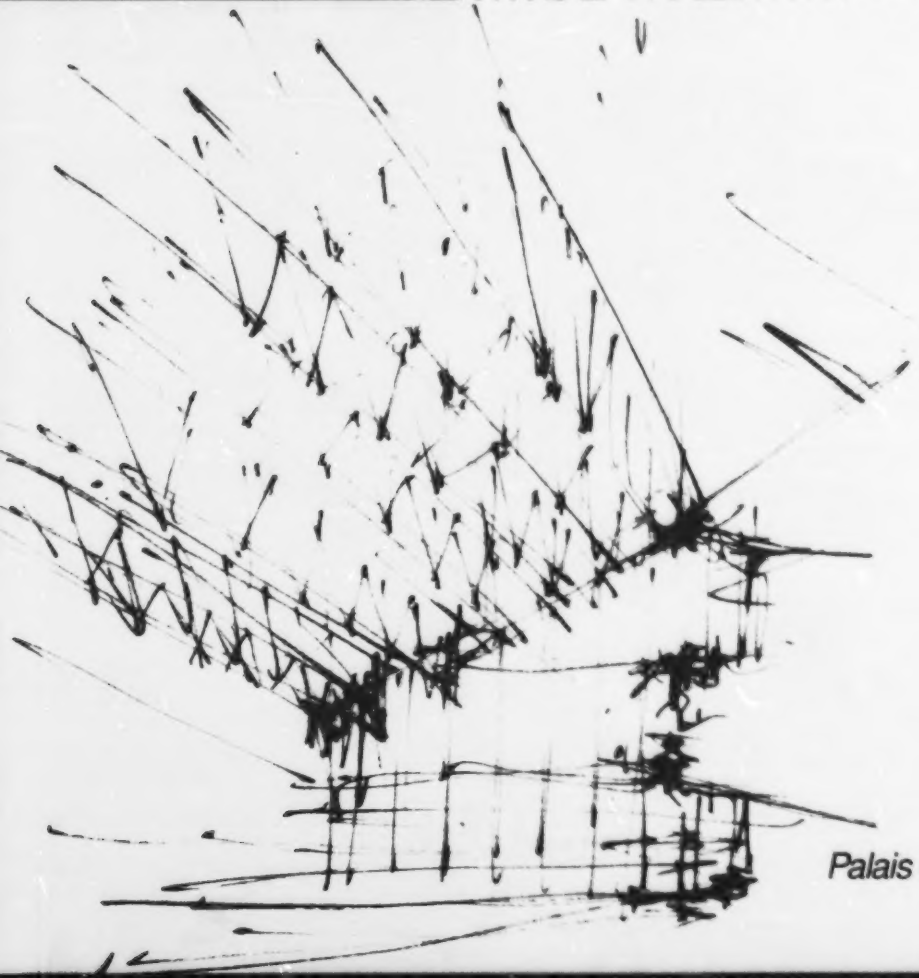

Palais des Congrès de ***Montréal***

Le Palais des Congrès de Montréal contribue à l'essor touristique de la région de Montréal et de l'ensemble du Québec. Sa vocation consiste à attirer des gens d'affaires, des congressistes et des visiteurs de l'extérieur du Québec pour la tenue de congrès, d'expositions, de conférences et de toute autre activité susceptible de générer des retombées économiques et scientifiques.

Lettre au président de l'Assemblée nationale
et lettre à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole 1

Message du président-directeur général 2

L'année de nombreux succès 4

Une année de démarrage 16

Compte à rebours vers l'ouverture 18

États financiers 21

Lettre au président de l'Assemblée nationale

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre d'État aux Affaires municipales
et à la Métropole,

Louise Harel

Lettre à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole

Madame Louise Harel
Ministre d'État aux Affaires municipales
et à la Métropole
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration et à titre de président-directeur général, j'ai le privilège de vous transmettre le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

Ce document décrit les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période et présente ses états financiers dûment vérifiés.

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président-directeur général,

Paul Saint-Jacques

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 1999-2000 a marqué assurément l'histoire du Palais. Ce fut une étape cruciale dans son développement. Non seulement a-t-elle été une année record avec ses 229 événements tenus, mais elle a aussi connu sa meilleure performance depuis l'ouverture du Palais des Congrès sur le plan des revenus autonomes. Ses objectifs de vente ont été réalisés, son pari d'augmenter sa part du marché américain, gagné. Près d'un demi-million de visiteurs ont franchi ses portes, plus de 130 millions de dollars en retombées économiques ont été récoltés.

Dans sa 17e année, le Palais des Congrès de Montréal a atteint une certaine maturité. Tout en démontrant sa capacité d'organisateur d'événement qui a atteint les rangs de haut lieu de rencontres internationales, le Palais s'est préparé à faire face aux défis de la croissance. Les enjeux de vente, de communication et de gestion d'un Palais agrandi l'ont amené à amorcer une révision de ses processus de travail et à poursuivre la mise en service de nouveaux systèmes informatiques visant à simplifier ses étapes administratives et augmenter son efficacité. Déjà, les efforts de vente ont donné des résultats satisfaisants dès la première année de l'exécution du plan marketing avec 12 congrès majeurs confirmés liés à l'agrandissement.

Avec le choix d'un design-constructeur en novembre dernier, le projet d'agrandissement passait en mode réalisation. Plus qu'un chantier, un projet urbain qui s'inscrit dans une stratégie qui modifiera le profil de la métropole. Un Palais qui, par sa beauté et par son ampleur, prendra la fière allure d'un vaisseau amiral à la tête du Quartier international. Si notre collaboration avec les grands joueurs de l'industrie touristique de la métropole est bien réelle et continue de s'intensifier, nous nous devons de chercher de nouvelles avenues de coopération pour positionner Montréal à l'échelle internationale. Œuvrer de concert avec les organisations présentes dans le Quartier international représente un nouveau défi pour le Palais. Nous travaillons déjà ensemble dans le cadre du projet urbain de revitalisation de notre quartier. Nous pouvons agir avec cette même synergie au niveau international. Par cette action concertée, le Palais n'en sortira que grandi.

Je tiens à remercier nos partenaires et les membres de notre conseil d'administration qui, cette année encore, nous ont soutenus dans la réalisation de nos objectifs. Merci également au personnel du Palais qui sait répondre «présent» quels que soient les défis à relever.

Le président-directeur général,

Paul Saint-Jacques

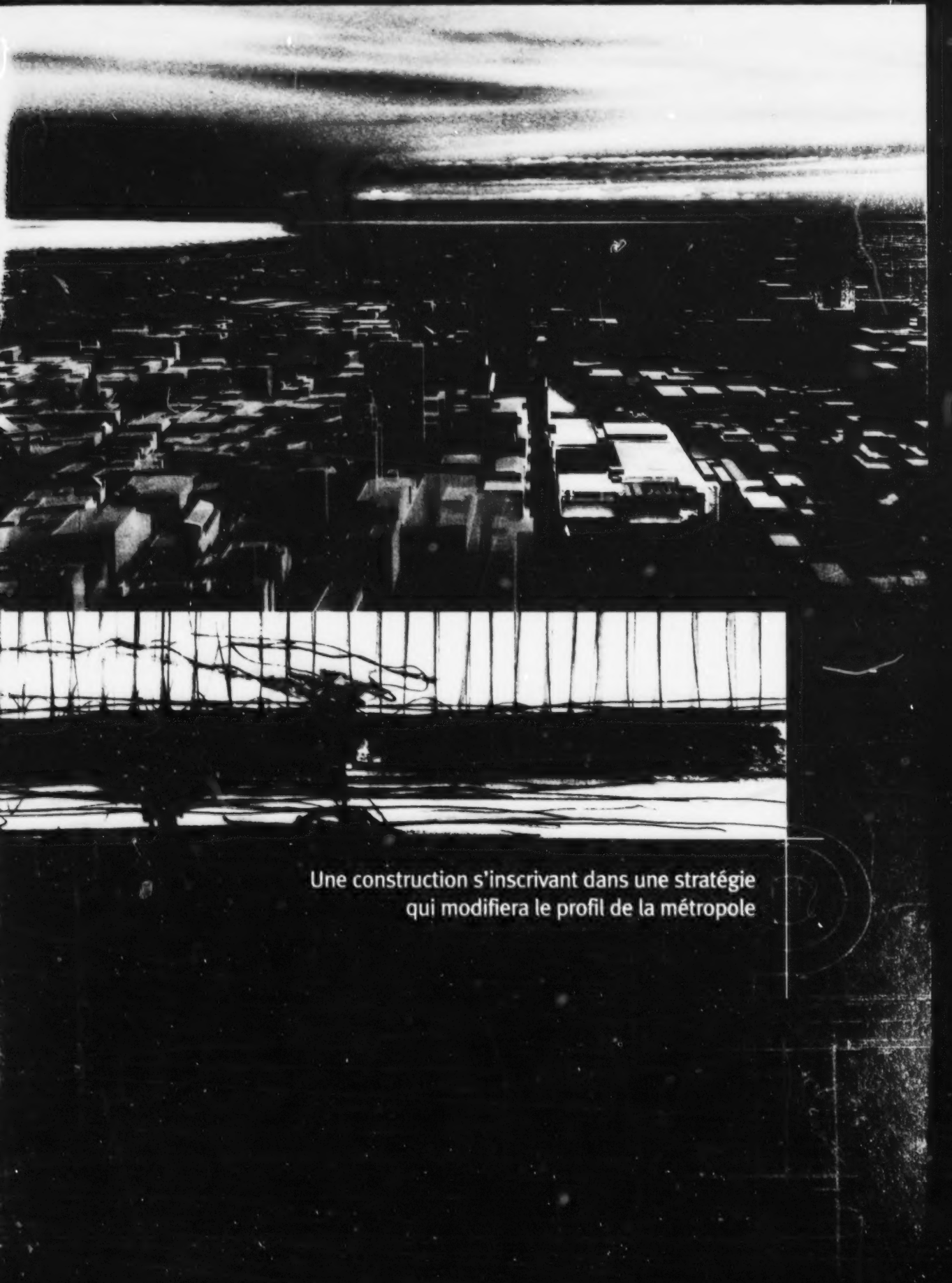

Une construction s'inscrivant dans une stratégie
qui modifiera le profil de la métropole

La performance a été au rendez-vous

Cette année encore, la performance a été au rendez-vous. Continuant sur sa lancée, le Palais des Congrès a dépassé ses objectifs et a obtenu des résultats que l' on peut qualifier de surprenants compte tenu des contraintes liées aux travaux d' agrandissement.

L'ANNÉE DE NOMBREUX SUCCÈS

Événements tenus : toujours plus

L'année 1998-1999 avait établi un record, l'année 1999-2000 est venue le briser avec un nombre total de 229 événements tenus au Palais des Congrès. En plus des 16 congrès internationaux, américains et canadiens, le Palais des Congrès a bénéficié des festivités de l'an 2000 qui ont apporté leur lot d'expositions publiques sur le thème du nouveau millénaire. Au total, le Palais des Congrès a attiré à Montréal 466 802 délégués, participants et visiteurs, lesquels ont passé 90 194 nuitées dans les établissements hôteliers de Montréal et y ont dépensé une somme estimée de plus de 130 millions de dollars.

Résultats financiers : encore une très bonne année

Le Palais des Congrès a connu sa meilleure performance depuis son ouverture. En effet, les revenus autonomes ont atteint cette année 8 415 275 dollars. Ceux-ci ont par ailleurs comblé le manque à gagner des compressions budgétaires successives des cinq dernières années. En effet, la subvention annuelle de fonctionnement du Palais est passée de 24,2 millions de dollars en 1995-1996 à 17,6 millions de dollars en 1999-2000.

Événements tenus en 1999-2000

Type d'événements	Nombre	Participants	Nuitées[1]
Congrès internationaux	4	8 350	11 713
Congrès américains	6	11 777	28 816
Congrès canadiens	6	19 385	25 657
Congrès québécois	18	39 026	12 598
Réunions diverses	93	48 649	500
Expositions commerciales	22	72 945	9 110
Expositions publiques	20	206 119	300
Événements spéciaux	60	60 551	1 500
Total	**229**	**466 802**	**90 194**

1 - Nuitée : Nuit passée dans un établissement d'hébergement payant

Ententes conclues : un demi-million de visiteurs de plus

Atteindre des objectifs qui ont été conçus sans tenir compte des impératifs d'un chantier de construction, tel a été le défi qu'a relevé avec brio l'équipe de vente du Palais. En effet, malgré le fait qu'elle n'ait pu donner suite à certains dossiers à cause du chantier, celle-ci a conclu 23 ententes pour la tenue de congrès internationaux, américains et canadiens qui auront lieu au Palais entre 2000 et 2006, amenant ainsi 69 650 délégués et 152 964 nuitées à la métropole.

Au total, 233 ententes ont été conclues pour des événements divers qui se tiendront au Palais dans les cinq prochaines années. Plus d'un demi-million de délégués, participants et visiteurs de plus sont donc attendus à Montréal, ce qui représente près de 185 000 nuitées et des retombées économiques potentielles de 200 millions de dollars.

Afin de limiter les inconvénients occasionnés aux clients locataires pendant la durée du chantier, le Palais des Congrès a mis sur pied une stratégie de communication ouverte, franche et continue. Travaillant en étroite collaboration avec le promoteur, le Palais a tenu à protéger les événements de ses clients en limitant les travaux pendant les périodes réservées. En effet, l'échéancier de construction a été réalisé à partir du calendrier de réservation du Palais. De plus, afin de contrôler l'environnement sonore de façon précise, des sonomètres ont été installés dans les espaces en location. Grâce à cette stratégie basée sur la transparence, le Palais a su conserver la confiance de ses clients.

Ententes conclues en 1999-2000
pour des événements qui se tiendront d'ici 2006

Type d'événements	Nombre	Participants	Nuitées
Congrès internationaux	10	15 000	45 807
Congrès américains	9	28 800	72 206
Congrès canadiens	4	25 700	34 951
Sous-total	23	69 500	152 964
Congrès québécois	17	34 400	15 683
Réunions diverses	91	47 917	150
Expositions commerciales	27	62 426	13 350
Expositions publiques	23	283 050	200
Événements spéciaux	52	61 664	1 500
Total	**233**	**558 957**	**183 847**

CONGRÈS INTERNATIONAUX, AMÉRICAINS ET CANADIENS

MARCHÉ INTERNATIONAL

Forum international sur la régulation de l'énergie	mai 2000	1 000
5e Conférence internationale sur les aspects médicaux de la télémédecine	octobre 2000	800
International Congress of the International Association for Oral Medicine (IFOM)	mai 2001	400
Inclusion by Design – Planning the Barrier-Free World	juin 2001	1 500
Conférence internationale sur la société civile et la gouvernance mondiale	mai 2002	1 200
XVI International Scientific Meeting of the International Epidemiological Association	août 2002	1 200
21e Congrès international de la Commission internationale des grands barrages	juin 2003	2 000
14e Congrès mondial des sourds	juillet 2003	3 500
Conférence internationale sur la société civile et la gouvernance mondiale	juin 2004	2 000
32nd International Symposium on Controlled Release of Bioactive Materials	juillet 2005	1 400

MARCHÉ AMÉRICAIN

TAPPI International Environmental Conference And Technical Exhibit	avril 2002	1 200
AHS forum (American Helicopter Society, Inc.)	mai 2002	2 000
Annual Meeting of the American Association of Cereal Chemists	octobre 2002	1 900
51st ASMS Conference on Mass Spectrometry and Allied Topics	juin 2003	3 500
Annual March Meeting of the American Physical Society	mars 2004	5 000
Society for American Archaeology – Annual Meeting	avril 2004	2 500
AGU Spring Meeting – American Geophysical Union	mai 2004	2 700
70th APCO Conference & Exposition	août 2004	5 000
Government Finance Officers Association of USA and Canada Annual Meeting	mai 2006	5 000

MARCHÉ CANADIEN

Annual Conference & Transpo 2003	mars 2003	500
EXFOR 2004 Association technique des Pâtes et Papiers du Canada	janvier 2004	12 000
EXFOR 2005 Association technique des Pâtes et Papiers du Canada	février 2005	12 000
Canadian Orthopaedic Association Annual Meeting	juin 2005	1 200

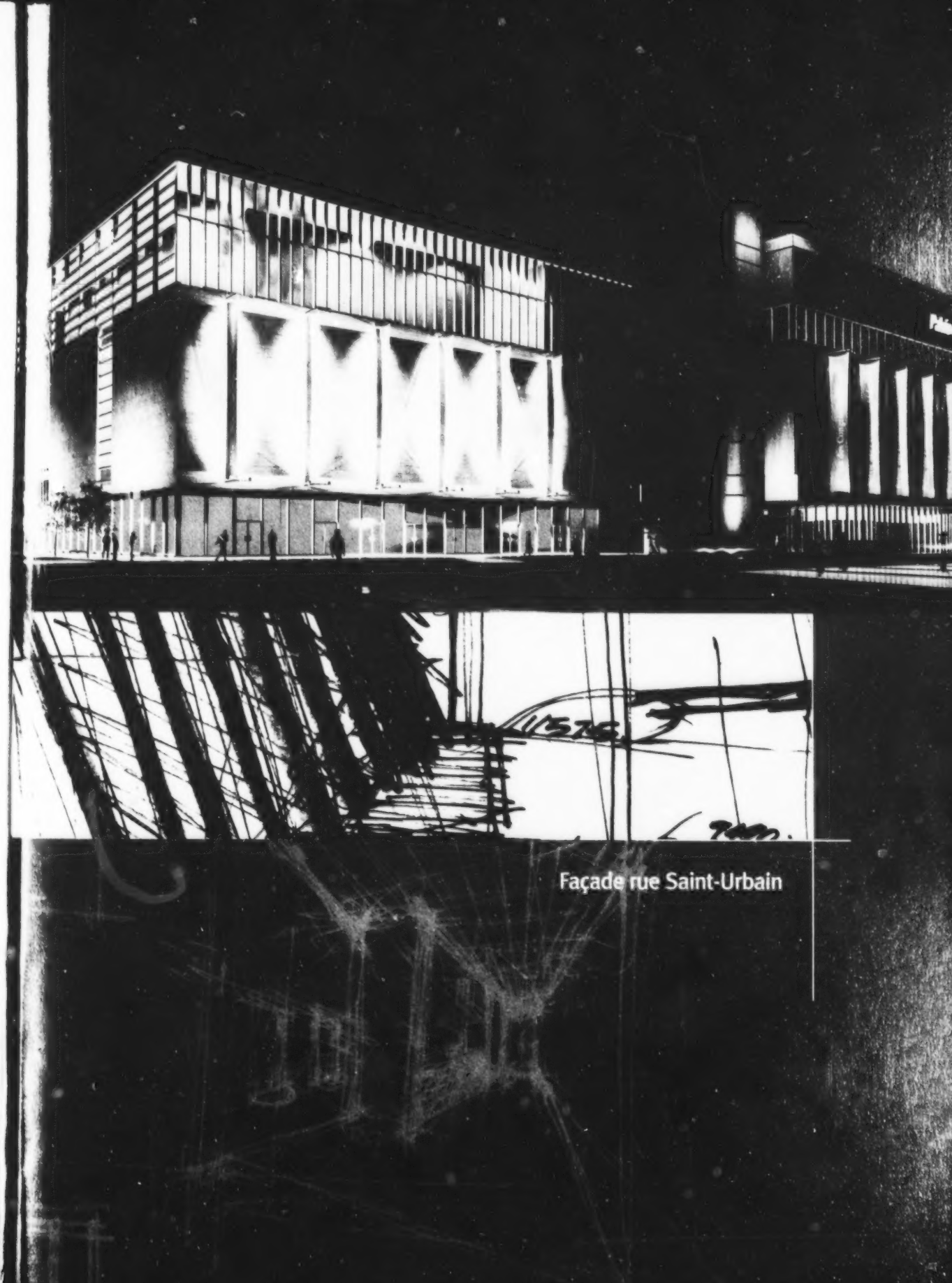

Façade rue Saint-Urbain

Au cours de l'année 1999-2000, neuf congrès américains représentant plus de 72 000 nuitées ont été confirmés. Une augmentation de 55 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années! À peine deux ans après le feu vert donné par le gouvernement du Québec, ces résultats illustrent de façon concrète l'engagement ferme qu'a pris la Direction des ventes et du marketing en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de vente d'un Palais des Congrès agrandi.

De ces neuf congrès américains confirmés, quatre résultent de l'agrandissement du Palais des Congrès. Il s'agit des congrès :

- 51 ASMS Conference on Mass Spectrometry and Allied Topics
  8 au 12 juin 2003
  3 500 délégués
- American Physical Society
  19 au 28 mars 2004
  5 000 délégués
- APCO International
  8 au 13 août 2004
  5 000 délégués
- Government Finance Officers Association of USA & Canada
  7 au 10 mai 2006
  5 000 délégués

Au total, sur les marchés canadien, américain et international, 12 congrès confirmés sont reliés directement à l'agrandissement du Palais des Congrès. À eux seuls, ces congrès représentent des retombées économiques prévues de 155 millions de dollars.

Le Club des Ambassadeurs : à l'image de la métropole

En cette année de démarrage des travaux d'agrandissement, le Gala des Ambassadeurs s'est tenu tout naturellement sous le signe de l'architecture. Quatorze Ambassadeurs, tous architectes du savoir dans leur domaine respectif, ont été honorés comme bâtisseurs de la renommée internationale de la métropole et de son Palais des Congrès. Provenant de secteurs très variés –de la finance à la sécurité en passant par la recherche médicale, l'énergie et les sciences sociales–, le cru 2000 des Ambassadeurs est non seulement le reflet des grandes forces économiques de la métropole, mais il est aussi l'illustration de l'évolution du type d'événements qui se tiennent aujourd'hui au Palais des Congrès.

Depuis 1985, année de sa création, le Club des Ambassadeurs reconnaît l'apport indéniable de personnalités des milieux universitaires, scientifiques et d'affaires à la croissance de la métropole et de son industrie touristique en particulier. Cette année encore, les efforts inlassables des quatorze Ambassadeurs Accrédités ont porté fruit. Grâce à leur détermination, le Palais des Congrès recevra plus de 30 000 congressistes internationaux dans les six prochaines années, et la métropole, plus de 69,5 millions de dollars en retombées économiques.

Largement imité, le Club des Ambassadeurs a servi de modèle à plus d'un organisme. Résultat d'une grande synergie entre ses membres et l'équipe du Palais des Congrès, le Club sera toutefois appelé à évoluer très prochainement. Une réflexion en ce sens a notamment été entamée au cours de l'année 1999-2000, réflexion visant à associer plus étroitement les Ambassadeurs Accrédités à la stratégie de prospection d'Ambassadeurs potentiels.

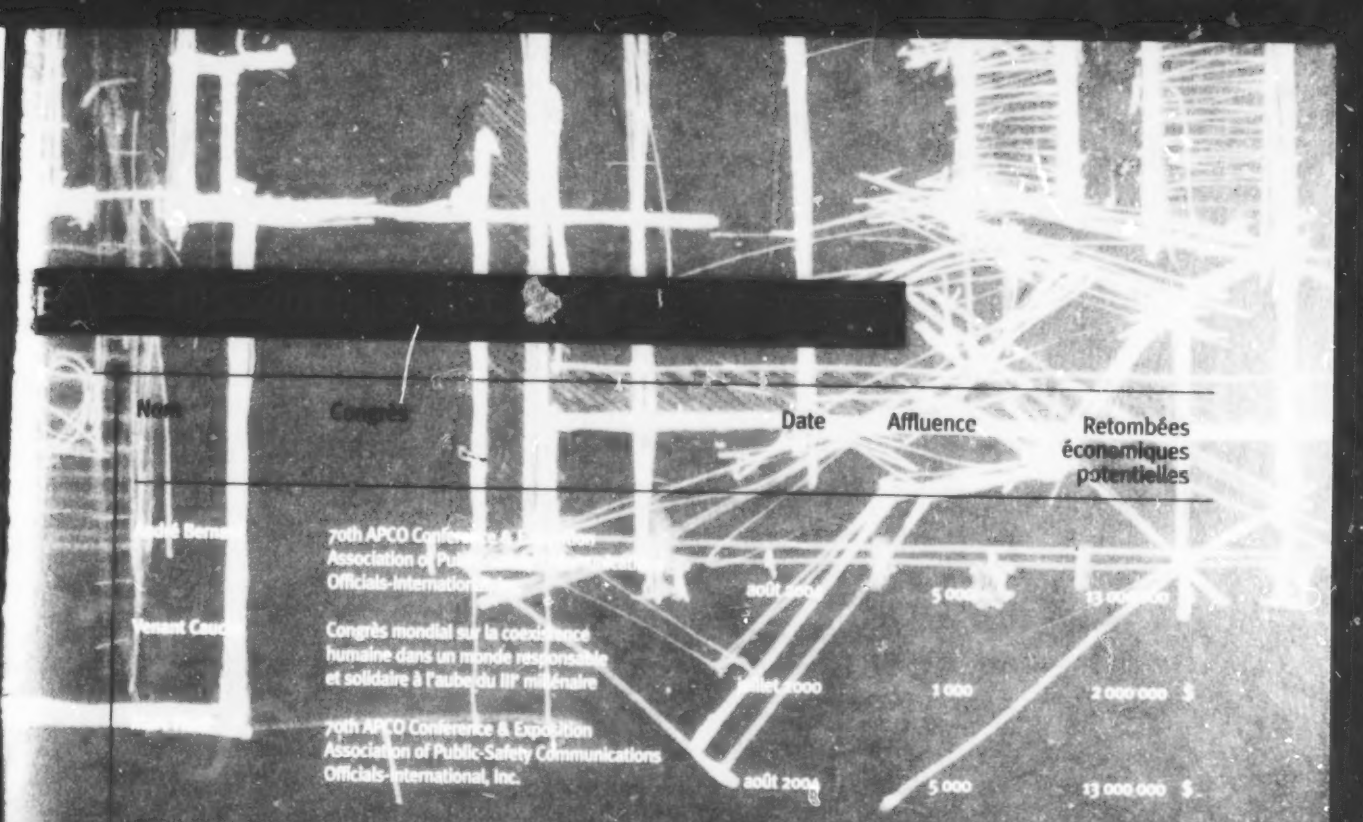

Nom	Congrès	Date	Affluence	Retombées économiques potentielles
[illegible]	70th APCO Conference & Exposition Association of Public-Safety Communications Officials-International, Inc.	août 2004	5 000	13 000 000 $
[illegible]	Congrès mondial sur la coexistence humaine dans un monde responsable et solidaire à l'aube du IIIe millénaire	[illegible] 2000	1 000	2 000 000 $
[illegible]	70th APCO Conference & Exposition Association of Public-Safety Communications Officials-International, Inc.	août 2004	5 000	13 000 000 $
Dr. Eduardo L. Franco	XVI Scientific Meeting of the International Epidemiological Association	août 2002	1 200	2 500 000 $
Roger Galipeau	The Government Finance Officers Association Annual Meeting	mai 2006	5 000	11 300 000 $
Yves Gratton	21e congrès international de la commission internationale des grands barrages	juin 2003	2 000	5 700 000 $
Jean A. Guérin	Forum international sur la régulation de l'énergie	mai 2000	1 000	1 600 000 $
Gaétan Guertin	21e congrès international de la commission internationale des grands barrages	juin 2003	2 000	5 700 000 $
Bernard Hamel	Sommet Capital 2000	juillet 2000	1 200	1 500 000 $
Dr Michel Lafortune	The American Institute of Ultrasound in Medicine and the World Federation for Ultrasound in Medicine and Biology World Congress	juin 2003	7 000	16 000 000 $
Dr. Jane McCusker	XVI Scientific Meeting of the International Epidemiological Association	août 2002	1 200	2 500 000 $
Gilles Read	14e congrès mondial des sourds	juillet 2003	3 500	9 300 000 $
Dr. Ernesto L. Schiffrin	11th International Congress on Cardiovascular Pharmacotherapy	mai 2002	2 000	3 900 000 $
Joan Westland	Inclusion by Design – Planning the Barrier-Free World	juin 2001	1 500	2 700 000 $

Un front commun qui fait ses preuves

Initiée il y a deux ans, la collaboration entre le Palais des Congrès, Tourisme Montréal et l'Association des hôteliers du grand Montréal a atteint, cette année, son rythme de croisière. Phénomène plutôt rare dans le milieu des congrès, ce partenariat solide s'est avéré pratique et efficace à un tel point qu'il a soulevé la curiosité –et l'envie– de villes concurrentes.

L'année 1999-2000 a permis de concrétiser l'esprit de partenariat qui anime les joueurs importants de l'industrie touristique de la métropole. Le résultat le plus parlant est sans aucun doute la mise sur pied du programme de promotion conjointe de 2,1 millions de dollars devant être réalisé en 2000-2001. Également au chapitre de la collaboration entre le Palais des Congrès et Tourisme Montréal, des missions en Europe (à Bruxelles, Paris et Londres) et aux États-Unis (à Washington, New York et Chicago) ont permis de susciter un intérêt certain pour la métropole, et une entente a été conclue pour la diffusion de communiqués de presse conjoints pour l'annonce de congrès d'envergure.

En s'associant ainsi à ses partenaires de l'industrie touristique, le Palais des Congrès de Montréal vise toujours à optimiser ses ressources en soutien à ses objectifs de vente et de marketing. Avec un bâtiment qui évolue, la stratégie marketing, elle aussi, est appelée à se raffiner. Avec la venue massive des nouvelles technologies de l'information tel Internet, les méthodes de recherche de données sur les congrès ont été modifiées et de nouvelles stratégies de vente ont vu le jour. Ceci a nécessité un réaménagement de certaines ressources, dont l'ouverture d'un bureau à Ottawa où siège la majorité des associations canadiennes, et la fermeture du bureau à Paris qui a amené la concentration des activités de prospection internationale à Montréal. Force est de constater que, pour être efficace, la sollicitation passe par le vaste réseau tissé dans la communauté montréalaise scientifique et technique dont les membres sont souvent les plus aptes à convaincre leurs associations internationales respectives de choisir Montréal comme prochaine destination de congrès.

Vendre l'avenir... et gérer le quotidien

En parallèle avec les efforts de vente, il y a la réalité quotidienne de la gestion –tant sur le plan administratif que sur celui de l'organisation des événements– qui a été celle d'orchestrer un nombre record d'événements tout en tenant compte du démarrage du chantier. Les membres du personnel du Palais ont redoublé d'efforts pour mener à bien chaque production, avec comme toujours, le professionnalisme et la disponibilité qui les caractérisent.

L'équipe des services à la clientèle, de concert avec les autres services du Palais et ses fournisseurs, a procédé à la planification et à la production de 229 événements, accueillant ainsi près d'un demi-million de personnes à l'intérieur des murs du Palais. Toujours plus nombreux et plus exigeants, les clients provenant de champs d'activités très diversifiés ont été des sources d'inspiration dans le développement professionnel de l'équipe qui a ainsi acquis de nouvelles expertises.

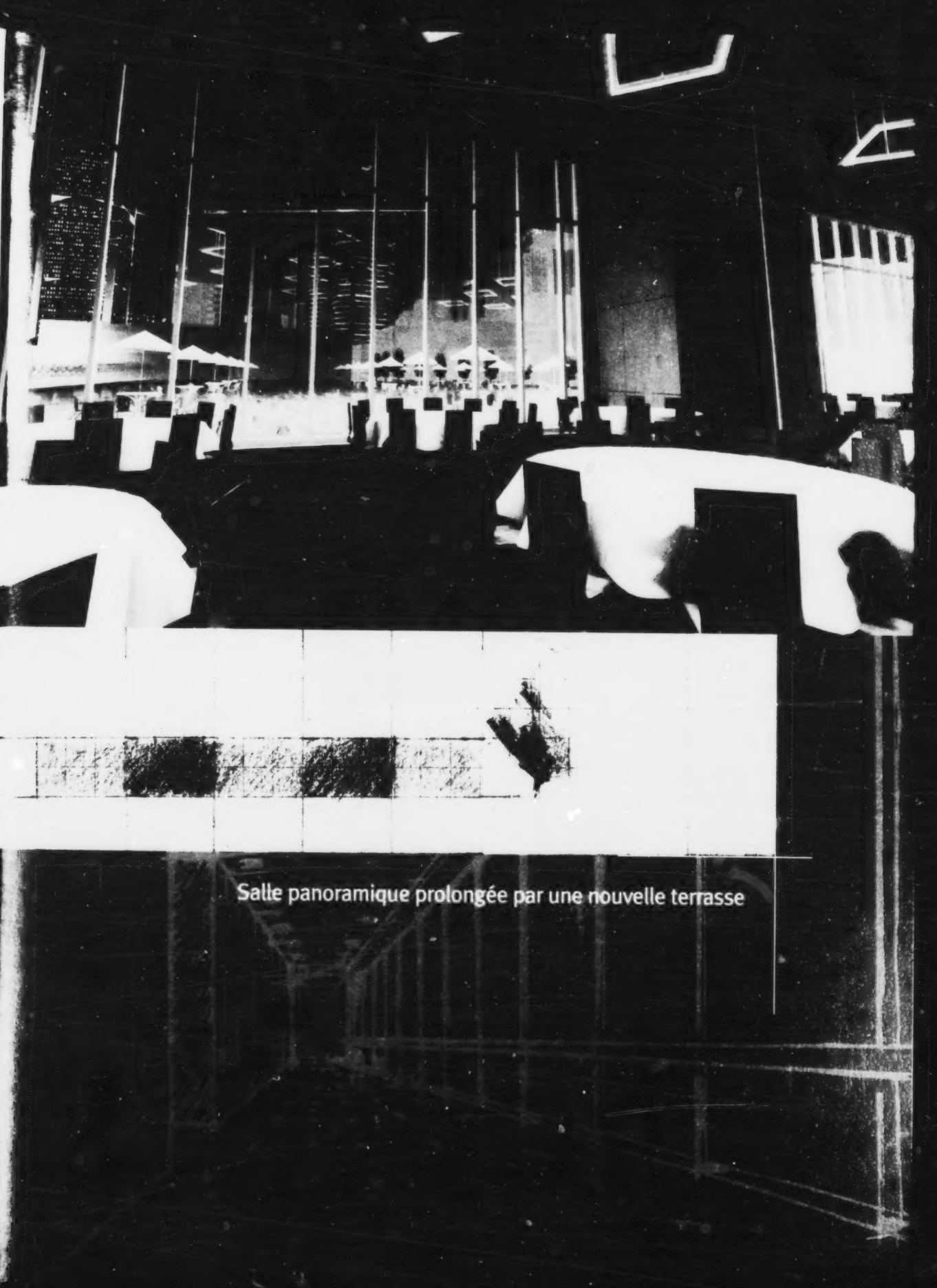

Salle panoramique prolongée par une nouvelle terrasse

Par ailleurs, grâce au sondage qu'ils mènent depuis trois ans, les services à la clientèle ont recueilli les témoignages des clients qui, satisfaits de leur expérience au Palais des Congrès, ont également fait part de leurs attentes. Détenant ainsi la vision de sa clientèle, cette Direction a pu mesurer les attentes qui serviront à l'élaboration des nouvelles orientations que devront prendre les services à la clientèle dans un Palais agrandi : accès à des lieux spacieux et conviviaux, fine cuisine et menus légers au goût du jour, technologies de pointe et services d'accueil compétents.

L'excellence en matière de service à la clientèle étant l'une des grandes forces du Palais des Congrès, celui-ci se doit d'évoluer avec les nouvelles tendances afin de continuer à se distinguer tout en demeurant compétitif. C'est pourquoi la Direction des ressources humaines a organisé, pour le personnel de supervision à l'événement, des sessions de formation Client Plus développées par le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme et dispensées par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Le succès de cette formation fut tel qu'il a été décidé de l'offrir à l'ensemble du personnel à l'événement lors du prochain exercice financier. Au total, le Palais des Congrès a consacré 1,40 % de sa masse salariale à la formation de son personnel dans 52 activités différentes.

Également au chapitre des ressources humaines, l'année 1999-2000 a été marquée par la négociation du renouvellement des deux conventions collectives échues depuis le 30 juin 1998. Une entente a été rapidement conclue à la satisfaction des parties avec le syndicat représentant le personnel régulier du Palais et, dans le cadre de ce renouvellement, il a été convenu de procéder, en cours d'année, à un exercice global d'évaluation des emplois en matière d'équité et de relativité salariale pour l'ensemble du personnel syndiqué.

Quant à la négociation avec le syndicat du personnel à l'événement, des rencontres sont encore à l'horaire et le climat demeure positif.

Un Palais non fumeur

Le Palais des Congrès de Montréal est dorénavant un édifice où il est totalement interdit de fumer. Le comité de gestion du Palais en est arrivé à cette décision en se basant sur les tendances observées dans les centres de congrès nord-américains et parmi sa clientèle. L'ensemble des directions a été associé à cette démarche. Une politique interne sur l'usage du tabac a été élaborée. Employés, fournisseurs et clients locataires ont été informés de leurs obligations quant à l'application et au respect de cette politique, et plusieurs actions ont été envisagées afin de faciliter la mise en œuvre de la loi : diffusion d'un message sonore, introduction d'une clause au contrat client, formation des employés devant intervenir auprès de la clientèle et mise en place d'une signalisation.

Conformément aux dispositions de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Société a préparé un projet de politique linguistique qui fut soumis à l'Office de la langue française, en décembre 1997. Quelques remaniements ont été effectués au projet à la lumière de l'avis transmis par l'Office en décembre 1998. Présentés à l'Office en 1999, ces changements seront intégrés au texte final de la politique qui sera approuvée et mise en vigueur, au cours du prochain exercice financier.

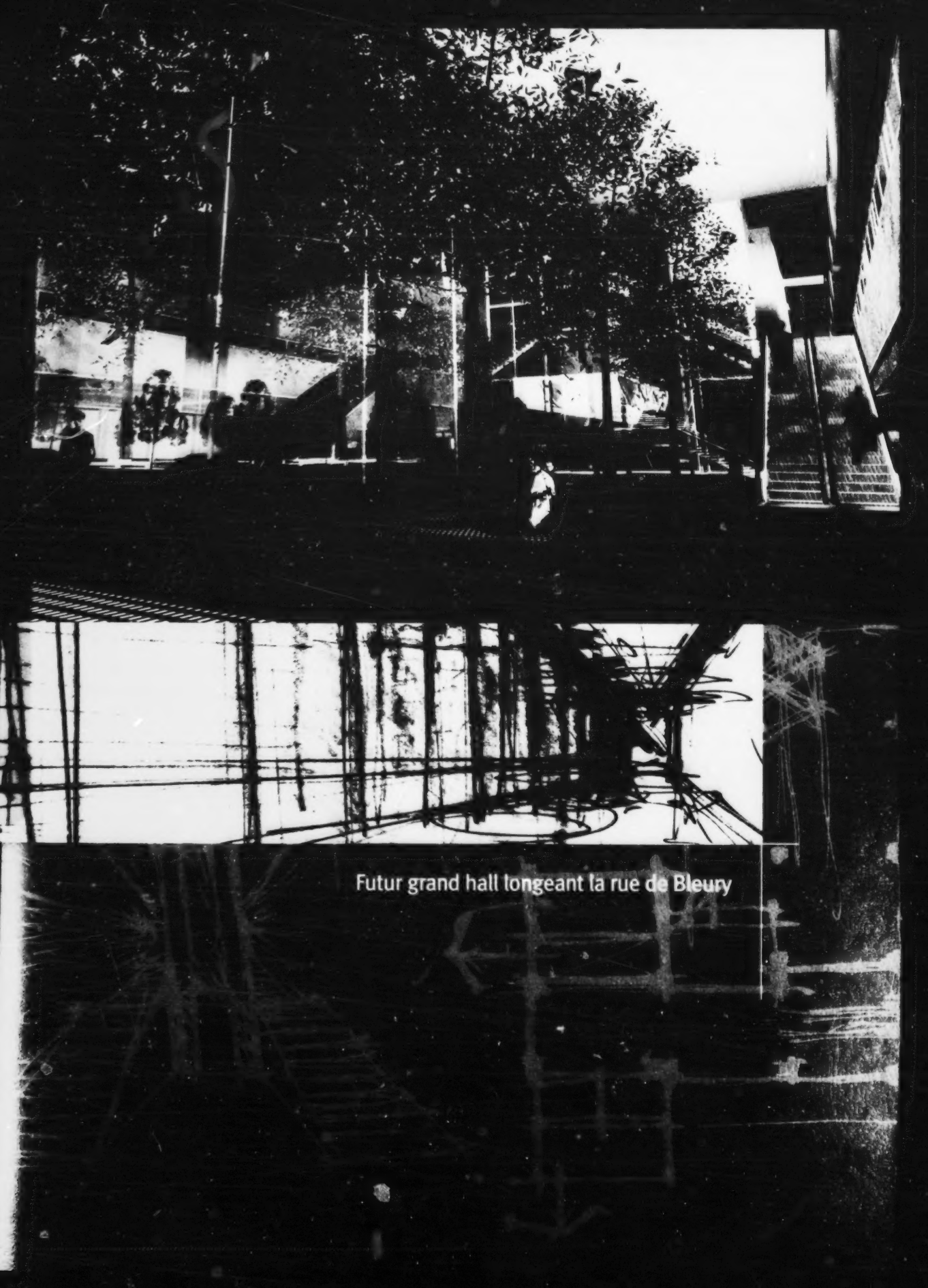

Futur grand hall longeant la rue de Bleury

Technologie illimitée...

Place à la technologie. Qu'il s'agisse d'audiovisuel, de téléphonie ou d'informatique, aujourd'hui, il n'est de rassemblement sans technologie. Toujours à l'avant-garde afin de satisfaire les besoins de ses clients, la Direction des services techniques a effectué des changements majeurs dans les services de téléphonie. Depuis l'été 1999, l'installation de nouveaux câbles réseaux catégorie 5 offrant plusieurs points de services dans la salle d'exposition permet de proposer aux clients un service plus rapide et efficace pour la téléphonie et Internet. De plus, un nouveau service de connexion sans fil a également été déployé, ce qui rend possible le raccordement au réseau ou à Internet sans inconvénient ni déplacement de mobilier du client. Enfin, le système téléphonique a été rehaussé afin de fiabiliser les services en télécommunication. Un système redondant et de capacité supérieure afin de répondre à la demande croissante d'aujourd'hui et de demain.

Sur le plan informatique, le passage à l'an 2000 a nécessité beaucoup d'efforts... qui ont été récompensés d'ailleurs, car celui-ci s'est fait sans problème.

Liste des membres du conseil d'administration au 31 mars 2000

M. Paul Saint-Jacques
Président du conseil
et
Président-directeur général
Société du Palais
des congrès de Montréal

Dr Pierre Audet-Lapointe
Président
Fondation québécoise
du cancer

Mme Anouk Dansereau
Directrice de projets,
Communications
Montréal International

M. John H. Dinsmore
Président du conseil
Institut international de
formation en gestion
aéronautique (IIFGA)

Mme Francine LaHaye
Associée directeur
Le Cabinet de relations
publiques National inc.

M. Charles Lapointe
Président-directeur général
Tourisme Montréal

Mme Suzanne Lareau
Présidente-directrice générale
Tour de l'Île de Montréal

Michel Sabourin, Ph.D.
Trésorier
Union internationale
de psychologie scientifique

M. Serge Turgeon
Directeur général adjoint
Théâtre du Rideau Vert

Me Léo Bilodeau
Directeur
Direction des Affaires
juridiques
Ministère des Transports
Secrétaire de la Société

Liste des membres de la direction au 31 mars 2000

M. Paul Saint-Jacques
Président-directeur général

M. Todd Charlebois
Directeur des ventes
et du marketing

Mme Francine Forest
Directrice des services
à la clientèle

Mme Jacinthe Mauger
Directrice des ressources
humaines

M. Gérard Michaud
Directeur de l'exploitation

Mme Dominique Morval
Directrice des
communications

M. André Saucier
Directeur des ressources
financières et administration

M. André Tardif
Directeur des services
techniques

M. Jacques Allain
Chef
Aménagement et sécurité

M. Michel Béliveau
Chef
Gestion de l'immeuble

Mme Joane Montpetit
Chef
Services comptables

Mme Diane Paquin
Chef
Approvisionnement
et contrats

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de la séance du 24 août 1999, le conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal a adopté le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal. Ce code est entré en vigueur le 1er septembre 1999.

Aucune déclaration relative aux situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président-directeur général au cours de l'année. Aucun manquement à ce code n'a été constaté au cours de la même période.

---

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société nommés par le gouvernement conformément à l'article 5 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.01). Un membre doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du présent code et attester qu'il en a pris connaissance.

2. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour contribuer à la réalisation des objets de la Société et à la bonne administration de ses biens.

   Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. Un membre du conseil d'administration (ci-après appelé « un membre ») est tenu dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret numéro 824-98 du 17 juin 1998) et par la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

   Il doit dénoncer au directeur général de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

6. Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au directeur général et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de l'assemblée des membres.

7. Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

8. Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à la Société.

9. Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

   Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

10. Les informations fournies par un membre en application du présent code sont confidentielles.

11. Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément aux articles 8 et 9 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal.

12. Le directeur général de la Société doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

13. Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

    Ce dernier fait part au membre des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

14. La sanction qui peut être imposée à un membre est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

15. Sur conclusion que le membre a contrevenu à la loi, au règlement ou au présent code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

16. Toute sanction imposée à un membre, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

17. Le présent code est accessible au public et est publié dans le rapport annuel de la Société. Le rapport annuel doit en outre faire état de l'application du présent code au cours de l'année.

18. Le présent code entre en vigueur le 1er septembre 1999.

De l'idée au chantier : le projet d'agrandissement voit le jour

1996 : le Palais des Congrès de Montréal se rend à l'évidence. Pour faire face à la concurrence, il faut s'agrandir.
1998 : le gouvernement du Québec donne son feu vert au projet d'agrandissement.
1999 : le design-constructeur est sélectionné.
2000 : les travaux commencent... fin mai 2002 : le Palais agrandi ouvrira ses portes.
Il aura fallu quatre ans entre l'idée d'agrandir et la décision ferme de le faire. Six ans entre l'idée d'agrandir et l'inauguration des nouveaux murs. Pour un projet de cette complexité, c'est un échéancier raisonnable.

UNE ANNÉE DE DÉMARRAGE

Le bon choix

À bien des égards, le projet d'agrandissement du Palais des Congrès est une première. En effet, c'est notamment la première fois qu'un projet public d'une telle envergure est réalisé selon la formule design-construction. C'est ce caractère nouveau qui aura conféré une certaine complexité au processus d'appel d'offres. Le 3 novembre 1999, le gouvernement du Québec a levé le voile sur le projet retenu. C'est la proposition du design-constructeur Gespro/BFC/Divco qui a été sélectionnée. Elle présentait la solution répondant le mieux à l'ensemble des exigences énoncées dans le programme modifié des besoins du Palais des Congrès de Montréal, et se démarquait par ses qualités fonctionnelles, architecturales et urbaines. Le budget total du projet est de 247,7 millions de dollars, incluant les expropriations et la construction d'un stationnement souterrain.

Un lieu de vie et de lumière

Haut lieu de rencontre internationale, le Palais des Congrès agrandi deviendra un repère architectural tant pour les Montréalais que pour les visiteurs. Lieu de vie et de lumière, c'est ainsi que le projet retenu voit le Palais des Congrès. Reflétant la vocation propre du Quartier international de Montréal, le projet réunit, dans un tout cohérent, des structures existantes d'intérêt patrimonial de diverses époques ainsi qu'une architecture digne des grands courants actuels. La pérennité de la pierre tout comme la couleur et la luminosité du verre y sont associées.

Ce lieu élégant, aérien et deux fois plus grand que le Palais actuel, il existe déjà... dans la mémoire informatique, grâce aux nouvelles technologies, notamment aux images de synthèse en trois dimensions. Diffusé en première lors du Gala des Ambassadeurs, un tour virtuel du projet d'agrandissement propose une visite en trois dimensions d'un Palais encore immatériel et pourtant bien concret, quelque part entre le rêve et la réalité.

Un projet de remise en valeur d'un quartier

Travaillé en lien étroit avec une stratégie de mise en valeur du quartier, le projet d'agrandissement du Palais n'est pas un simple investissement public qui vise à accueillir des congrès. C'est un investissement public qui redynamise un secteur urbain important. Pierre angulaire du Quartier international, le Palais agrandi se retrouve ainsi au cœur des réseaux piétonniers souterrains du centre-ville, reliant l'axe institutionnel – formé par la Place des Arts et les complexes Desjardins et Guy-Favreau – à l'axe commercial – composé du Centre de commerce mondial, de la Place Bonaventure, de la Gare centrale et de la Place Ville-Marie.

Par ailleurs, ce projet urbain prévoit de recouvrir l'autoroute Ville-Marie, tout en libérant les rues de l'encombrement de camions et d'autobus grâce à la construction d'aires d'attente à l'intérieur même de l'enceinte du Palais. Il prévoit également la création d'environ 1 200 places supplémentaires de stationnement en remplacement des places supprimées par l'expropriation.

Autrefois déstructuré, ce quartier retrouvera ainsi une vie animée par les commerces desservant tant la population locale que les visiteurs du Palais.

Un travail à plein temps

Occupée à 100 % par le projet d'agrandissement durant cet exercice financier, la Direction de l'exploitation a participé à l'ensemble du processus de sélection et a procédé à de nombreuses sessions d'analyse et d'études des besoins. C'est elle qui détient la responsabilité de la coordination du développement tant sur le plan du design que sur celui des besoins.

Pleins feux sur le Palais

Un projet d'une telle envergure ne peut se faire qu'à la lumière des projecteurs. En effet, c'est un véritable déferlement médiatique que la Direction des communications a dû gérer tout au long du processus de sélection, de concert avec les attachés de presse du ministère de la Métropole et de la Société immobilière du Québec (SIQ). Après l'annonce de l'octroi du contrat, celle-ci a été amenée à collaborer de façon régulière avec la Direction des communications du consortium retenu.

Des contacts réguliers avec une cinquantaine de journalistes, l'organisation de conférences de presse et la diffusion de communiqués, la préparation de séances publiques, de nombreuses rencontres stratégiques avec partenaires et groupes de pression ont occupé la Direction des communications dès le mois d'août 1999, date à laquelle le poste de directeur fut comblé. Garante de l'homogénéité du discours auprès des médias et du grand public, la Direction des communications a joué un rôle de coordination auprès des différents joueurs concernés par le Palais agrandi. En plus de ses activités directement liées au projet d'agrandissement, la Direction des communications a agi de concert avec la Direction des ventes et du marketing dans l'élaboration de produits de communications-marketing et a mis sur pied certaines activités de communication interne dont la reprise du bulletin interne diffusé à l'ensemble des employés et aux sous-traitants.

De nouveaux murs appellent de nouvelles pratiques

Un bâtiment en complète transformation, une organisation en profonde mutation. Pour faire face aux nouveaux défis de vente, de communication et de gestion d'un Palais agrandi, toutes les Directions seront amenées à réviser leurs processus de travail et à adapter leur fonctionnement interne à la nouvelle réalité.

COMPTE À REBOURS VERS L'OUVERTURE

La refonte des systèmes informatiques : un passage obligé

Initiée en 1998-1999, la refonte des systèmes informatiques va bon train. Grâce à un effort soutenu de la part des employés, la Direction des ressources financières et administration, en collaboration avec la Direction des services techniques, a pu passer à la deuxième phase de la refonte qui consistait en l'installation et en la configuration des progiciels sélectionnés à la fin de l'exercice précédent. Rappelons que cette refonte majeure touche quatre niveaux de systèmes, à savoir les ressources humaines, la gestion des événements, les ressources financières et matérielles ainsi que la maintenance préventive.

Une implantation progressive a été amorcée au cours du mois de mars 2000 avec la mise en exploitation du progiciel des ressources humaines, qui simplifie désormais la préparation et le traitement de la paie pour l'ensemble du personnel du Palais des Congrès. L'établissement de liens informatisés avec les autres progiciels utilisés permet une efficacité supérieure. Parallèlement, le travail préparatoire à la mise en service de deux autres progiciels devant servir à la gestion des événements et à la gestion des ressources financières et matérielles a également été réalisé.

La mise en service de ces deux progiciels est prévue dès les premières semaines de la nouvelle année financière. Les quatre progiciels devraient d'ailleurs être opérationnels en 2000-2001.

En plus de la mise en service des progiciels, la Direction des services techniques a été responsable de la conversion des données de l'ancien système vers le nouveau, de la mise en place de l'interface entre les quatre systèmes ainsi que du renouvellement de 30% de l'équipement du parc informatique. Par ailleurs, en prévision des branchements à distance disponibles en 2000-2001, tous les délégués commerciaux ont été équipés de portables.

Une collaboration essentielle des employés

Sans l'appui des employés, la refonte des systèmes informatiques aurait été vaine. Une collaboration que l'on peut qualifier d'exceptionnelle a été observée tant chez les utilisateurs pilotes que chez les gestionnaires et leur équipe, facilitant ainsi l'implantation des nouveaux systèmes. Première direction touchée par le changement, la Direction des ressources humaines a principalement effectué la révision, l'adaptation et l'appropriation des applications relatives à l'intégration des règles de fonctionnement et de gestion du

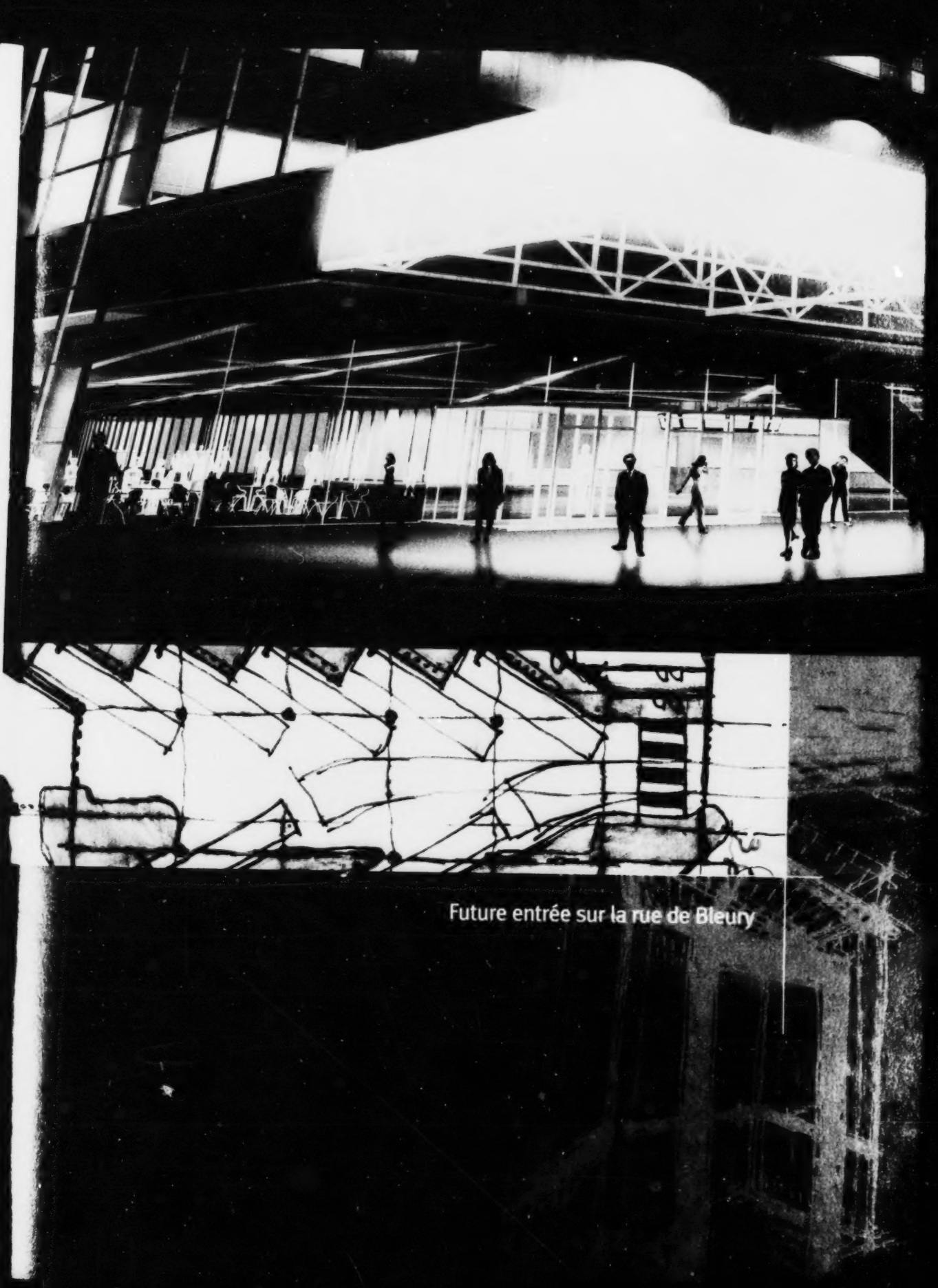

Future entrée sur la rue de Bleury

module « assiduité » jusqu'au processus de traitement de la paie pour tous les groupes d'employés du Palais des Congrès (cadres, non-syndiqués, syndiqués réguliers et à l'événement).

Par ailleurs, plusieurs ressources internes ont été détachées de façon permanente ou quasi permanente afin de permettre la validation et l'appropriation des nouvelles fonctionnalités des systèmes. Présentant des améliorations technologiques évidentes, la refonte des systèmes a nécessité des sessions de formation quant à l'installation, l'utilisation et la compréhension des nouveaux systèmes.

Une efficacité opérationnelle renouvelée

Simplifier les étapes administratives et augmenter l'efficacité, c'est l'objectif de la révision des fonctionnements internes. Entamée en 1998-1999, cette révision s'est poursuivie cette année. Au cours de cet exercice financier, toutes les Directions ont été amenées à identifier des processus cibles qui seront validés et ajustés au cours de la prochaine année financière à la suite de la mise en service complète des quatre progiciels.

- 200 000 pieds carrés de surface d'exposition
- 59 salles de réunion (excluant la salle de bal et la salle panoramique)
- Agrandissement de l'espace pré-fonction de la salle panoramique
- 45 000 pieds carrés d'espace de congrès
- 333 646 pieds carrés d'espace total de location pour congrès, expositions et événements divers
- 60 000 pieds carrés d'espace commercial à louer au rez-de-chaussée
- 18 quais de débarquement
- 10 places en attente pour les camions
- 2 débarcadères intérieurs pour autobus (entrées Viger et Bleury)

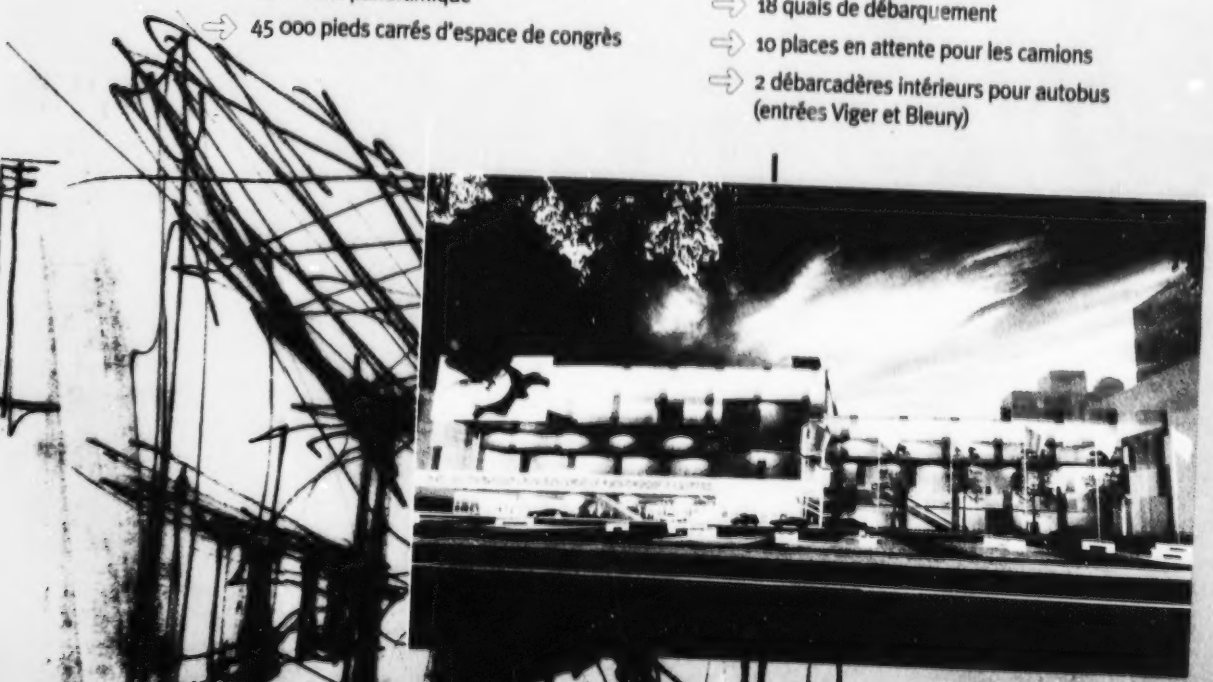

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Montréal, le 16e jour de juin 2000.

Le président-directeur général,

Paul Saint-Jacques

Le directeur des ressources financières et de l'administration,

André Saucier

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2000 et les états des revenus et dépenses et du déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,

Guy Breton, FCA

Québec, le 16 juin 2000

REVENUS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 3)	14 345 066 $	14 896 980 $
Location d'espaces - événements	3 102 361	3 077 267
Redevances (note 4)	2 216 575	2 014 065
Services auxiliaires (note 5)	3 096 339	2 914 626
	22 760 341	22 902 938
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 6)	15 468 679	15 696 540
Frais d'événements (note 7)	2 817 223	2 534 649
Frais financiers - nets (note 8)	4 460 784	4 648 837
	22 746 686	22 880 026
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS:	13 655	22 912
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés du gouvernement du Québec (note 3)	2 818 014	2 669 719
Amortissement des apports reportés (note 11)	985 352	1 000 080
Amortissement des immobilisations	(3 729 568)	(3 568 108)
Amortissement des frais reportés	(71 866)	(71 670)
Perte sur disposition d'immobilisations	(1 932)	(27 452)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	13 655	25 481
DÉFICIT AU DÉBUT	1 020 164	1 045 645
DÉFICIT À LA FIN	1 006 509 $	1 020 164 $

ACTIF		
À court terme		
Encaisse	265 215 $	- $
Débiteurs	1 392 894	1 119 589
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	2 543 908	4 183 557
Frais payés d'avance	1 460 646	1 504 087
	5 662 663	6 807 233
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	10 553 898	9 186 554
Immobilisations (note 9)	91 313 734	80 271 548
Frais reportés, au coût amorti	98 951	170 817
	107 629 246 $	96 436 152 $
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	- $	135 656 $
Emprunt temporaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec	4 646 927	2 921 116
Créditeurs et frais courus	3 396 868	3 212 344
Dépôts des clients	1 224 602	917 602
Versements sur la dette à long terme (note 10)	73 270	3 073 270
	9 341 667	10 259 988
Revenus reportés	188 031	241 754
Dette à long terme (note 10)	79 843 073	66 917 154
Apports reportés (note 11)	19 262 984	20 037 420
	108 635 755	97 456 316
DÉFICIT	1 006 509	1 020 164
	107 629 246 $	96 436 152 $

ENGAGEMENTS (note 14)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paul Saint-Jacques
John H. Dinsmore

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds - gouvernement, clients	26 755 073 $	27 348 907 $
Sortie de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(18 873 386)	(19 480 600)
Intérêts reçus	133 279	123 910
Intérêts versés	(4 492 139)	(4 741 804)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 522 827	3 250 413
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(14 773 686)	(1 527 335)
Produit de la vente d'immobilisations	-	2 568
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(14 773 686)	(1 524 767)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(3 073 270)	(3 073 270)
Produit net d'emprunt temporaire	1 725 811	282 358
Produit de la dette à long terme	12 999 189	817 642
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	11 651 730	(1 973 270)
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	400 871	(247 624)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	(135 656)	111 968
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	265 215 $	(135 656) $

COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Encaisse	265 215 $	- $
Chèques en circulation moins encaisse	-	(135 656)
	265 215 $	(135 656) $

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des Congrès de Montréal ;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des Congrès ;
- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des Congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur des emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement des immobilisations et des frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations reçues sous forme d'apport sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion des emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt.

Revenus reportés

Les paiements incitatifs versés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont amortis selon la méthode d'amortissement proportionnelle à l'ordre numérique inversée des années sur la durée du bail, soit 16 ans. L'amortissement est imputé en diminution de la dépense de loyer.

Apports reportés

Les apports reçus relativement à l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention du gouvernement du Québec selon la répartition suivante :

Subvention de fonctionnement
- Contribution pour le paiement des intérêts de la dette relative au financement d'immobilisations amortissables.
- Contribution aux autres dépenses de l'exercice.

Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés
- Contribution pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations et des frais reportés y afférent.

Apports reportés
- Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables.

3. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	17 646 300 $	18 193 000 $
Apports reportés - Contribution à l'acquisition d'immobilisations amortissables	(210 915)	(205 700)
Encaissement - Subvention recouvrable du gouvernement du Québec	(4 183 557)	(4 200 607)
	13 251 828	13 786 693
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables	1 093 238	1 110 287
Total de la subvention de fonctionnement	14 345 066	14 896 980
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés	2 818 014	2 669 719
	17 163 080 $	17 566 699 $

4. REDEVANCES

Billets vendus	221 425 $	186 663 $
Services alimentaires	1 226 047	1 309 515
Services audiovisuels et traduction simultanée	713 764	479 540
Autres	55 339	38 347
	2 216 575 $	2 014 065 $

5. SERVICES AUXILIAIRES

Stationnement	774 880 $	729 753 $
Aménagement	676 564	568 399
Audiovisuel	485 435	430 645
Vestiaire	136 998	132 384
Médiatique	12 165	15 132
Contrôleurs de foule	36 806	22 043
Plomberie et électricité	761 502	825 432
Sécurité	82 614	91 304
Autres	129 375	99 534
	3 096 339 $	2 914 626 $

6. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

Traitements et avantages sociaux	4 945 289 $	4 910 202 $
Taxes	5 551 005	5 552 156
Assurances et permis	82 366	93 394
Électricité et chauffage	1 040 925	993 023
Gardiennage	454 484	463 752
Service d'entretien ménager	304 304	336 925
Service d'entretien spécialisé	496 991	499 398
Entretien et réparations	1 015 630	1 454 970
Loyer	486 911	483 756
Publicité et promotion	532 551	388 375
Services professionnels et administratifs	119 252	74 257
Frais de déplacement	141 266	146 673
Téléphone et messagerie	90 447	76 155
Papeterie et impression	67 880	83 939
Créances douteuses	77 825	49 228
Formation professionnelle	61 553	67 247
Frais de relocalisation	-	23 090
	15 468 679 $	15 696 540 $

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

Traitements - personnel à l'événement :		
Coordination	503 630 $	448 733 $
Stationnement	72 489	77 488
Vestiaire	74 335	73 794
Contrôleurs de foule	8 354	23 997
Audiovisuel	152 648	153 109
Services alimentaires	16 811	15 045
Aménagement	1 335 423	1 262 545
Services audiovisuels	219 482	131 498
Plomberie et électricité	245 300	240 542
Médiatique	21 870	22 826
Sécurité	71 541	64 975
Autres frais	95 340	20 097
	2 817 223 $	2 534 649 $

8. FRAIS FINANCIERS - NETS

Intérêts sur la dette à long terme	4 387 464 $	4 602 054 $
Autres intérêts et frais bancaires	206 599	170 693
	4 594 063	4 772 747
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	133 279	123 910
	4 460 784 $	4 648 837 $

9. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	15 309 680 $	- $	15 309 680 $	2 985 051 $
Bâtisse	118 337 902	45 951 966	72 385 936	75 087 937
Mobilier et équipement	9 132 042	7 517 230	1 614 812	1 574 933
Améliorations locatives	481 717	294 715	187 002	218 169
Équipement informatique	3 355 755	1 539 451	1 816 304	405 458
	146 617 096 $	55 303 362 $	91 313 734 $	80 271 548 $

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des Congrès dans le quadrilatère Saint-Urbain, de Bleury, Viger et Saint-Antoine. Le mandat de réaliser l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal a été confié à la Société immobilière du Québec. Elle cèdera à la Société du Palais des congrès de Montréal l'ensemble des travaux réalisés et ce, pour une somme équivalente aux coûts engendrés pour l'agrandissement. Le coût du projet est estimé à 247 700 000 $. La fin du projet est prévue pour mai 2002. Les coûts cumulés à cette date s'élèvent à 13 815 843 $ (978 884 $ en 1999) et se répartissent comme suit :

Terrain	12 324 629 $
Bâtisse	1 364 760
Équipement	126 454
	13 815 843 $

L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque le projet sera terminé.

La Société finalisera au cours des prochains mois, par l'entremise du ministère des Transports, l'expropriation des terrains et immeubles requis pour l'agrandissement du Palais des Congrès de Montréal, pour un montant d'environ 2 875 371 $.
De plus, au cours des prochains exercices, la Société fera l'acquisition d'équipements pour un montant d'environ 10 401 420 $.

10. DETTE À LONG TERME

Billets à payer		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 7,153 % l'an (taux effectif de 7,241 %), remboursable par versements annuels de 3 040 770 $, le solde de 33 340 770 $ échéant le 2 mars 2001	33 340 770 $	36 381 540 $
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,563 % l'an (taux effectif de 5,657 %), remboursable par versements annuels de 32 500 $ à compter du 1er avril 1998, le solde de 32 532 500 $, échéant le 1er avril 2002	32 597 500	32 630 000
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,431 % l'an (taux effectif de 5,481 %), échéant le 19 juin 2000 *	9 000 000	978 884
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,198 % l'an (taux effectif de 5,248 %), échéant le 10 avril 2000 *	4 978 073	-
	79 916 343	69 990 424
Versements échéant en deçà d'un an	73 270	3 073 270
	79 843 073 $	66 917 154 $

* Ces dettes relatives au projet d'agrandissement du Palais sont considérées à long terme étant donné que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Les montants des versements en capital prévus au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit :

2001 **	73 270 $
2002	32 500
2003	32 500
2004	-
2005	-

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de rencontrer ses obligations sur ces emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

** À partir de 2001, un refinancement des dettes est prévu mais à des conditions qui demeurent à être déterminées. Les paiements exigibles à partir de 2001 seront donc modifiés par ce financement des dettes.

11. APPORTS REPORTÉS

Apports relatifs aux immobilisations amortissables :

Gouvernement du Canada	24 339 600 $	24 339 600 $
Gouvernement du Québec	10 370 520	10 159 604
Hydro-Québec	237 838	237 838
Bailleur	1 177 906	1 177 906
Concessionnaire	299 410	299 410
	36 425 274	36 214 358
Amortissement cumulé	17 162 290	16 176 938
	19 262 984 $	20 037 420 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 201 936 $ (209 159 $ en 1999). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 2007 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte deux options de renouvellement de cinq ans.

Les paiements minimums futurs estimatifs diminués de l'amortissement des revenus reportés (paiements incitatifs) s'établissent comme suit :

2001	285 393 $
2002	312 883
2003	381 923
2004	388 639
2005	395 354
2006 et subséquemment	706 979
	2 471 171 $

Montréal
Palais des Congrès de Montréal
201, avenue Viger Ouest
Montréal (Québec) Canada H2Z 1X7
Téléphone : (514) 871-8122
1-800-268-8122
Télécopieur : (514) 871-9389
Courrier électronique : pcmcomm@congresmtl.com
Site Web : www.congresmtl.com

Washington
Montréal Conventions
1101 17th Street N.W., Suite 1006
Washington D.C. 20036, U.S.A.
Téléphone : (202) 861-8640
Télécopieur : (202) 861-9359
Courrier électronique : jcutlip@congresmtl.com

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
Rapport annuel 1999-2000
Dépôt légal, 3e trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-9804333-6-5

Imprimé au Québec (Canada)
Direction et conception graphique : Palais des Congrès de Montréal
Rédaction : Communications DAZ
Photographie : Bob Fisher
Images 3D : Tektonik
Illustrations : Les Architectes Tétreault Dubuc Saia et Associés